

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	13

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 23 mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 15 mars 2018

Membres présents : Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG,
Messieurs Cédric BOCQUEL Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN,
Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH, Sébastien
ROTH, Benoît ROTH, Gérard WAMBST.

Membres excusés : Monsieur Samuel SCHWOOB a donné procuration à Monsieur le Maire,
Monsieur Didier NAGEL,

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Une action de sensibilisation aux gestes de premiers secours aura lieu le samedi 21 avril 2018 de 9h à 11h au Mille club,
- Remerciements aux personnes qui ont aidé à la cérémonie de la FNACA qui a eu lieu le 19 mars 2018,
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 7 avril 2018,
- Les travaux de voirie aux croisements du Finsterthal et du Windstein auront lieu du 15 au 17 mai 2018,
- Les travaux de réfection du pont après le restaurant du Winsdstein auront lieu à partir du 9 juillet 2018 pour 3 semaines, la route sera barrée durant cette période, une déviation sera mise en place,
- La présentation du site internet de la commune.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 16 février 2018

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 16 février 2018 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Comptes de gestion exercice 2017 (budgets principal, eau et assainissement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes à l'exercice 2017 – budget Principal, Eau, Assainissement – a été réalisée par le Receveur-Percepteur de Niederbronn-les-Bains, et que les comptes de gestion établis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs 2017 de la Commune, budget Principal, Eau, et Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la Commune et les comptes de gestion du Receveur-Percepteur,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide
- d'adopter les comptes de gestion du Receveur-Percepteur
Budgets Principal, Eau, Assainissement de l'année 2017**

Objet : N°4) Comptes administratifs exercice 2017 (budgets principal, eau et assainissement)

Monsieur le Maire présente les différents comptes administratifs aux membres du Conseil Municipal, avant de passer au vote de ces documents.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2122-21 et L.2343-1 et 2,
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.24166 à 15, et R.24161 à 33,
- Vu la délibération en date du 7 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017, du Principal, ainsi que les services de l'Eau, de l'Assainissement,

Monsieur Joël HERZOG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017, le Maire en fonction ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Raphaël BUSCH, Adjoint au Maire conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
approuve
- les Comptes Administratifs de l'exercice 2017, arrêtés comme suit :**

Compte administratif 2017 – Budget Principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	- 141 515.45	+ 156 898.72
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	121 893.37	489 217.27
Recettes	65 206.75	559 512.26
Résultat de clôture 2017	- 56 686.62	+ 70 294.99

Résultat définitif	- 56 686.62	+ 227 193.71
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 170 507.09

Compte administratif 2017– Budget Assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 239 306.63	+ 1 973.16
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	8 791.50	76 030.16
Recettes	63 063.17	106 690.58
Résultat de clôture 2017	+ 54 271.67	+ 30 660.42
Résultat définitif	+ 293 578.30	+ 32 633.58
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 326 211.88

Compte administratif 2017 – Budget Eau

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 130 237.89	+ 19 471.56
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	17 924.33	75 217.26
Recettes	29 957.39	69 829.80
Résultat de clôture 2017	+ 12 033.06	- 5 387.46
Résultat définitif	+ 142 270.95	+ 14 084.10
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 146 355.05

Objet : N°5) Affectation de résultats

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, voté et approuvé le 23 mars 2018,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- Budget Principal arrêté à la somme de 227 193.71 €
- Budget Eau arrêté à la somme de 14 084.10 €
- Budget Assainissement arrêté à la somme de 32 633.58 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
décide**

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :**

√ **l'article 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé

56 686.62 Euro au budget principal

√ **l'article 002** : Report à nouveau :

170 507.09 Euro au budget principal

14 084.10 Euro au budget eau

32 633.58 Euro au budget assainissement

Objet : N°6) Convention avec la ligue contre le cancer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Gilbert SCHNEIDER, président du comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer en vue de signer une convention pour la mise en place d'espace sans tabac dans les aires de jeux collectives. Ainsi, Monsieur Le Maire propose de poser des plaquettes rappelant « espace sans tabac » aux emplacements suivants :

- la placette à l'école
- l'arrêt de bus au lotissement
- la placette à Neunhoffen

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
approuve**

- **la mise en place de plaquette « espace sans tabac » au niveau de la placette de l'école, de l'arrêt de bus au lotissement et de la placette à Neunhoffen**

autorise

- **Monsieur le Maire à signer la convention avec le comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer**

**Objet : N°7) Dispositif de fourrière animale de la Communauté
l'Agglomération d'Haguenau**

Monsieur le Maire rend compte des échanges avec la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et la Communauté d'Agglomération d'Haguenau concernant l'adhésion de la commune par la souscription d'une convention pour la gestion des animaux errants et divagants. Malheureusement, il ne sera pas possible d'adhérer au dispositif de fourrière animale car la population féline en fourrière est arrivée à saturation, de plus la SPA de Haguenau n'est plus en mesure d'accepter les animaux des communes éloignées. Ainsi, il a été conseillé de se rapprocher de la commune de Reichshoffen qui possède un chenil. Ce chenil héberge les chiens le temps de retrouver leur propriétaire, sinon ils sont amenés chez un vétérinaire pour les euthanasier et les frais sont facturés à la commune.

De ce fait, Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de structure pour accueillir les animaux errants et divagants, ceux-ci seront amenés chez un vétérinaire et les frais seront pris en charge par la commune.

Objet : N°8) Divers

* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux et permis de construire déposées depuis le 16 février 2018,

* En réponse à une remarque de Monsieur Gérard WAMBST relative au gravier et voiture sur le trottoir situé au 1 rue de l'école, Monsieur le Maire informe qu'il contactera le propriétaire pour régler ce problème,

* En réponse à une remarque de Monsieur Cédric BOCQUEL relative au panneau de publicité situé route de Philippsbourg à Neunhoffen, Monsieur le Maire précise qu'il sera remis en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Dambach le 27 mars 2018
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH